

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE
DUNKERQUE

COMMUNE DE WORMHOUT

N°AR2022-242

A R R E T E

Le Maire de la Commune de WORMHOUT,
Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1 et suivants,
Vu la demande de la société VTPS, VANSTRAZEELE Samuel, rue des Pierrettes 62240 MENNEVILLE
et afin de garantir le bon déroulement des travaux de changement de dispositif de chambre pour Orange
route d'Herzeele RD17 à Wormhout,

ARRETE :

ARTICLE 1 : Le stationnement sera interdit et la circulation sera restreinte au droit des travaux route
d'Herzeele RD17 à Wormhout, et ce, **à partir du 31 octobre 2022 et pour la durée des travaux estimée
à 30 jours.**

ARTICLE 2 : Une signalisation sera mise en place par l'entreprise VTPS et notamment la pose de feux
tricolores lorsque la circulation se fera en sens unique alternée. Ces restrictions seront effectives à
compter de la mise en place de la signalisation par VTPS et prendront fin lors de leurs retraits.

ARTICLE 3 : La Brigade de Gendarmerie de WORMHOUT est chargée de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera publié puis transmis à :

L'entreprise VTPS

Monsieur le Commandant de Gendarmerie de WORMHOUT,

Madame la Responsable Arrondissement Voirie Départementale à Dunkerque,

Monsieur le Lieutenant Colonel, commandant le groupement de Gendarmerie de LILLE,

Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique du Nord,

Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours du Nord,

Monsieur le Directeur des Transports Départementaux,

Monsieur le Chef du Service Régional des Transports de la D.R.E,

MM. les Présidents des Syndicats de Transports,

MM. les co-Directeurs du C.R.I.C.R de VILLENEUVE D'ASCQ,

Au réseau Arc-en-Ciel et Delgrange Voyages.

Fait à WORMHOUT, le 17 octobre 2022

Le Maire,

Frédéric DEVOS

Acte rendu exécutoire par
Publication et notification le 17/10/2022

Le Maire,
Frédéric DEVOS





Ministère chargé
des transports

Demande d'arrêt de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1

Gestionnaires des réseaux routiers



N° 14024*01

Le demandeur

Particulier

Service public

Maître d'œuvre ou conducteur d'opération

Entreprise

Nom : **VANSTRAZEELE** Prénom : **Samuel**

Dénomination : **VTPS** Représenté par :

Adresse Numéro : **28** Extension : Nom de la voie : **Rue des Pierrettes**

Code postal **6 2 2 4 0** Localité : **MENNEVILLE** Pays : **France**

Téléphone **0 3 2 1 3 0 0 1 7 2** Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel : **samuel.vanstrazeele@sfr.fr**

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : Prénom :

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :

Code postal Localité : Pays :

Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel :

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n°

Hors agglomération En agglomération

Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + Point de Repère (PR) routier de fin d'application : +

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : **D17 - 1 R D HERZEELE**

Code postal **5 9 4 7 0** Localité : **WORMHOUT**

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui Non Si oui indiquer la référence : **ATP-DK22-3262**

Description des travaux : **CHANGEMENT DISPOSITIF DE CHAMBRE POUR ORANGE**

N° de chantier délivré par la Collectivité ⁽⁰⁾ :

Date prévue de début des travaux : **3 1 1 0 2 0 2 2** Durée des travaux (en jours calendaires) : **3 0**

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : **3 0** Date de début de réglementation **3 1 1 0 2 0 2 2**

Restriction sur section courante Restriction sur bretelles

Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation Sens des Points de Repères (PR) croissants

Sens des Points de Repères (PR) décroissants Fermeture à la circulation

Basculement de circulation sur chaussée opposée

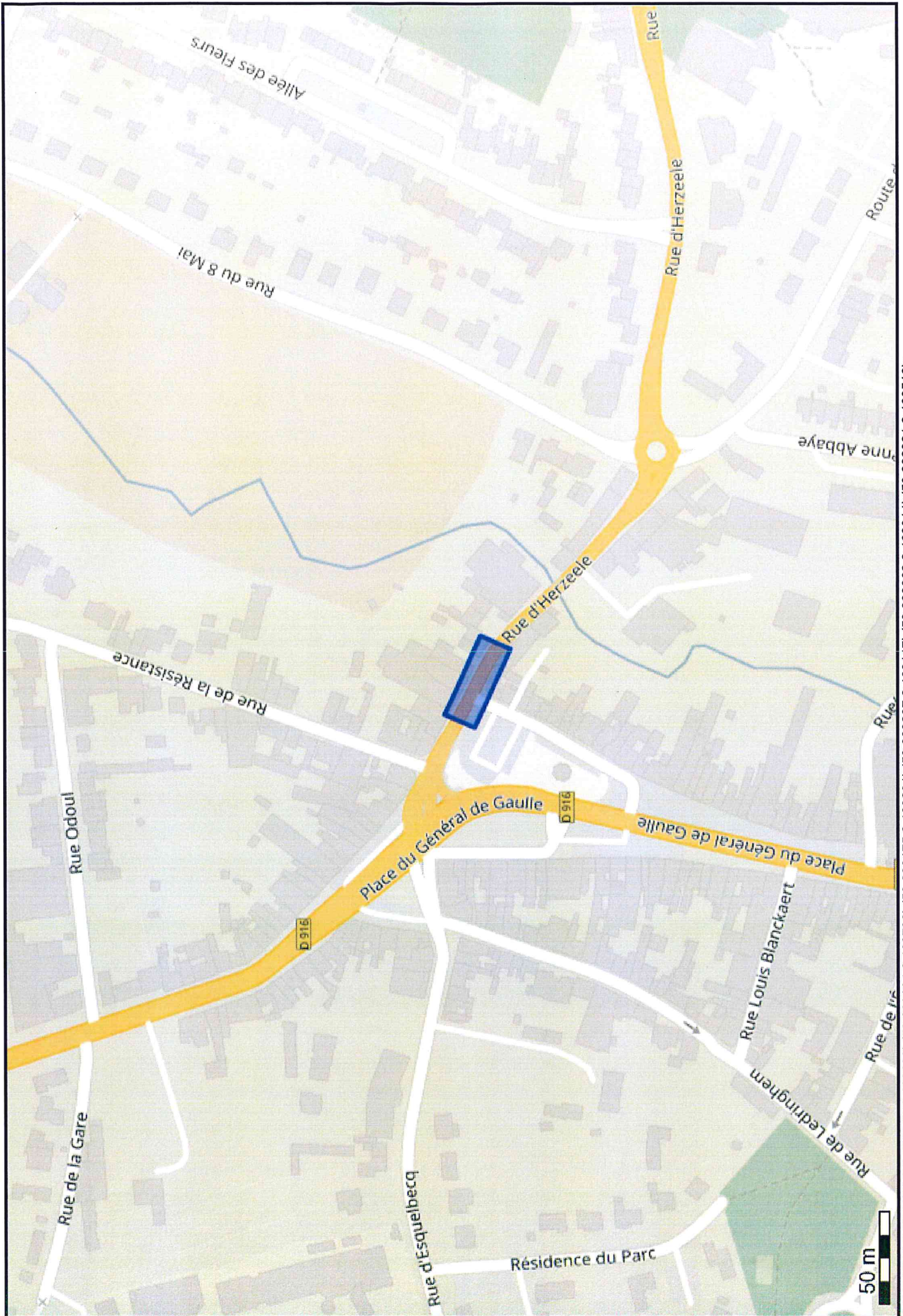
Circulation alternée : Par feux tricolores Manuellement

Restriction de chaussée :

Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) Empiètement sur chaussée largeur de voie maintenue

Suppression de voie nombre de voie(s) supprimée(s)

⁽⁰⁾ N° délivré par la Collectivité lorsque vous avez déclaré votre intention de réaliser des travaux. Exemple : N° Lyvia pour Lyon Métropole



(50.882921 2.469516);(50.882889 2.469630);(50.883034 2.469732);(50.883175 2.469231);(50.883207 2.469117);(50.883062 2.469014);(50.882921 2.469516);